

Pourquoi et comment un «vide garage» collectif ?

De nombreux copropriétaires stockent des objets plus ou moins encombrants et devenus plus ou moins inutiles dans leur grenier ou leur garage sans toutefois pouvoir les transporter jusqu'à un vide-greniers.

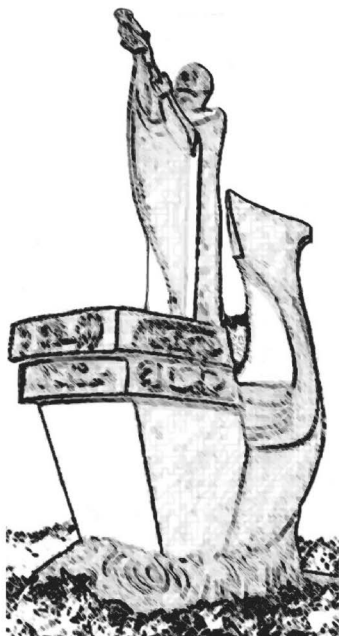
Il existe une formule dite «vide maison» ou «vide grenier» privée ou «vente au déballage» à son domicile.

Pour ce faire, le propriétaire doit déposer une déclaration préalable de vente en déballage à la mairie de la ville au moins deux semaines avant la date. Cette déclaration est la seule formalité administrative à réaliser. Avec la déclaration, la pièce d'identité du déclarant doit être fournie. Cette formule est surtout utilisée au moment d'une liquidation totale de maison.

L'idée ici serait de combiner, sur une après-midi, plusieurs «vide-garage» ou «vide-grenier» ou «vide-maison» de façon à faire un dépôt groupé de demandes d'autorisation et une **publicité collective** pouvant attirer les acheteurs potentiels.

Le jour proposé est le **samedi 1^{er} octobre 2016 après-midi**.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître **au plus tard le 12 juillet**. Une réunion des participants sera organisée début septembre.



2, allée des Peupliers

a-f-a-c@laposte.net

<http://epinemontain.hautetfort.com/>